

Communiqué de presse

Paris, le 31 août 2017

Contrats aidés Rendre le dispositif plus efficace

A la suite des annonces gouvernementales successives de ces dernières semaines relatives à la baisse massive des contrats aidés en 2017 et à la disparition éventuelle de ce dispositif, la Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et UNICANCER souhaitent alerter le Gouvernement sur les conséquences de cette décision sur l'insertion sociale, professionnelle et l'employabilité d'un grand nombre de personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi dans le secteur associatif.

Si le secteur social, médico-social et sanitaire semble devoir bénéficier d'arbitrages politiques plus favorables, la Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et UNICANCER considèrent de leur responsabilité de rappeler l'importance de ces contrats pour l'activité associative dont les missions exigent de veiller à la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de fragilité ou / et de perte d'autonomie.

Dans [une note](#) qui sera adressée au ministre des Solidarités et de la Santé, au ministre du Travail et au ministre de l'Action et des Comptes publics, les quatre organisations professionnelles d'employeurs rappellent les enjeux d'une suppression totale et immédiate des contrats aidés.

Elles proposent :

- de maintenir le dispositif actuel dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;
- et **qu'une concertation s'engage dans le même temps avec les pouvoirs publics pour le rendre plus efficace.**

Cette rénovation pourrait s'appuyer sur **un dispositif de contrats « d'accompagnement », ciblé en priorité dans les secteurs connaissant des problèmes d'attractivité. Le dispositif devra assurer un véritable parcours de formation garantissant l'acquisition de compétences aux personnes éloignées de l'emploi**, au regard d'un redéploiement de l'aide publique qui lui est aujourd'hui associée.

Contacts presse :

Christèle Lambert-Côme
Responsable du service presse Croix-Rouge française
01.44.43.12.07 - 06.07.34.99.29
Christele.Lambert-Come@croix-rouge.fr

Jean-Baptiste Boudin-Lestienne
Directeur adjoint de la communication FEHAP
01.53.98.95.30 - 06.14.07.82.14
Jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr

Florence Puig
Directrice de la communication Nexem
01.43.12.19.19 - 06.78.86.93.54
f.puig@nexem.fr

Gwendoline Miguel
Chef de projet communication et relations presse UNICANCER
01.76.64.78.00 - 07.71.54.08.65
mailto:g-miguel@unicancer.fr

A propos de la Croix-Rouge française

Créée en 1864, la Croix-Rouge française est l'une des premières des 189 sociétés nationales qui rassemblent aujourd'hui 97 millions de personnes dans le monde autour de ses sept principes : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge française compte plus 58 000 bénévoles mais aussi 18 400 salariés et 600 établissements en France, dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et de la formation.

Ces salariés accompagnent au quotidien partout en France les personnes âgées en institution ou à domicile, les personnes en situation de handicap, les patients adultes et enfants au sein de centres de santé, mais aussi des jeunes enfants en crèches, ou encore les étudiants des instituts de formation sanitaire et sociale.

Plus de 80 métiers existent ainsi à la Croix-Rouge française pour répondre aux besoins des bénéficiaires : infirmiers, éducateurs, aides à domicile, ou encore formateurs qui constituent le cœur de ses métiers, auxquels s'ajoutent des fonctions supports pour venir en soutien de ses activités.

Pour en savoir plus : www.croix-rouge.fr/

A propos de la FEHAP

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est 4 500 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : www.fehap.fr

A propos de Nexem

Nexem est la nouvelle organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif, née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Fegapei et du Syneas. Elle représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN66, de la CCN79 et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses quatre grandes missions :

- moderniser le dialogue social,
- agir sur les politiques publiques,
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents,
- anticiper l'évolution du secteur.

Pour en savoir plus : <https://nexem.fr/>

A propos d'UNICANCER

UNICANCER réunit l'ensemble des Centres de lutte contre le cancer (CLCC) : des établissements de santé privés à but non lucratif, exclusivement dédiés aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie. UNICANCER est l'une des fédérations hospitalières représentatives de France. Créée en 1964, elle défend l'intérêt des Centres de lutte contre le cancer et gère la convention collective de leurs salariés. Au-delà de ses missions historiques de fédération hospitalière, UNICANCER a également pour objectif de faciliter le partage des compétences, des moyens et de meilleures pratiques entre les CLCC dans les domaines tels que la recherche, le médical, la stratégie hospitalière ou les achats. L'ambition d'UNICANCER est de permettre aux Centres de lutte contre le cancer d'innover ensemble et toujours pour leurs patients. UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 19 000 salariés, 2,3 milliards d'euros de recettes, plus de 500 essais cliniques actifs promus en 2016, plus de 135 000 patients hospitalisés par an. Pour plus d'informations : www.unicancer.fr